

RAPPORT SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS DÉCENTRALISÉES

Rapport quinquennal d'évaluation 2010-2015

Préparé par :

Eugénie Arsenault, ingénieure forestière
MRC de La Matanie
10 mars 2015

Pour :

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

INTRODUCTION

Le rapport quinquennal d'évaluation est un document qui porte sur les résultats de la MRC de La Matanie à la suite de la prise en charge de pouvoirs et de responsabilités pour la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État. Ce rapport, rédigé par la MRC, est remis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) six mois avant l'échéance de chaque terme de cinq ans d'une entente de délégation.

Le rapport fait état des résultats obtenus au regard des objectifs énoncés dans l'entente de délégation. Ces objectifs sont les suivants :

1. permettre à la MRC de La Matanie d'assumer des pouvoirs et des responsabilités pour la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
2. fournir à la MRC certains leviers de développement économique associés à la mise en valeur du territoire;
3. rapprocher du citoyen la prestation de services publics concernant la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
4. appliquer, dans la gestion des pouvoirs et des responsabilités délégués, les principes de gestion énumérés au programme, dont l'équité, la transparence, le maintien de l'intégrité et du caractère public des terres du domaine de l'État ainsi que le développement durable.

Objectif 1 : Permettre à la MRC d'assumer des pouvoirs et des responsabilités pour la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

1.1 Nombre de droits fonciers sous la gestion de la MRC

ACTIVITÉS FONCIÈRES		
Types de droits		Nombre
1 LOCATION (villégiature)		
Baux existants avant la délégation		144
Octroi de nouveaux baux	Premier requérant	0
	Tirage au sort	0
Transfert de baux		17
Renouvellement de baux de plus d'un an		0
Modification de baux		0
Vente de biens confisqués		0
Désistement (abandon de bail)		0
2 LOCATION (abri sommaire)		
Baux existants avant la délégation		30
Octroi de nouveaux baux		0
Transfert de baux		7
Modification de baux		0
Désistement (abandon de bail)		0
3 OCCUPATION TEMPORAIRE (camping)		
Délivrance de permis de séjour		0

1.2 Nombre d'exploitation du sable et du gravier sous la gestion de la MRC

ACTIVITÉS MINIÈRES		
Types de droits		Nombre
1 BAUX EXCLUSIFS (BEX)		
Baux exclusifs existants avant la délégation		1
Octroi de nouveaux baux exclusifs		0
Renouvellement de baux exclusifs		1
Révocation de baux exclusifs		0
Refus de renouvellement de baux exclusifs		0
Modification de baux exclusifs		0
Désistement de baux exclusifs (abandon de bail)		0
2 BAUX NON EXCLUSIFS (BNE)		
Baux non exclusifs existants avant la délégation		7
Octroi de nouveaux baux non exclusifs		1
Renouvellement de baux non exclusifs		26
Révocation de baux non exclusifs		2
Refus de renouvellement de baux non exclusifs		0
3 AUTORISATION SANS BAIL		
Autorisation sans bail avant la délégation		0
Délivrance de nouvelles autorisations sans bail		0
Révocation		0

Objectif 2 : Fournir à la MRC certains leviers de développement économique associés à la mise en valeur du territoire

		MRC de La Matanie
2.1 Recettes provenant de la gestion foncière		
Location de terrains (villégiature et abri sommaire)		158 242,28 \$
Vente de terrains de villégiature		0,00 \$
Vente de biens confisqués		0,00 \$
Frais de vente et de location de terrains		2 610,00 \$
Permis de séjour (camping)		0,00 \$
Frais de chèque sans provision		35,00 \$
Frais d'intérêt		198,28 \$
Tirage au sort		0,00 \$
Total des recettes provenant de la gestion foncière	1	158 242,28 \$
2.2 Recettes provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier		
Location de sites d'exploitation (sablères et gravières)		6 248,00 \$
Redevances		11 880,60 \$
Montants supplémentaires		0,00 \$
Transfert de titre		0,00 \$
Frais de chèque sans provision		0,00 \$
Frais d'intérêt		100,00 \$
Autre (préciser)		0,00 \$
Total des recettes provenant de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	2	18 228,60 \$
Total des recettes (1+2)*	3	88 235,44 \$
Total des frais de gestion**	4	73 012,41 \$
Surplus (3-4)		15 223,03 \$

* Les montants représentent seulement la part de la MRC, soit 50% des recettes totales.

Objectif 3 : Rapprocher du citoyen la prestation de services publics concernant la gestion de certains droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

SERVICE À LA CLIENTÈLE		
3.1 L'évolution du nombre de demandes reçues et traitées par la MRC en rapport aux pouvoirs et responsabilités délégués et spécification de la nature des demandes.		
<u>Définition d'une demande</u>		
L'expression <u>écrite</u> d'une demande formulée par un citoyen à l'égard des produits et services offerts par la MRC en lien avec les pouvoirs et responsabilités délégués.		
<u>Objectifs</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Catégoriser les demandes reçues - Évaluer la qualité du service à la clientèle en fonction du pourcentage de demandes traitées 		
Nature de la demande	Nombre de demandes	
	Reçues	Traitées
Demandes d'information	Environ 7	100 %
3.2 L'évolution du nombre de plaintes reçues et traitées par la MRC en rapport aux pouvoirs et responsabilités délégués et spécification de la nature des plaintes		
<u>Définition d'une plainte</u>		
L'expression <u>verbale ou écrite</u> d'une insatisfaction formulée par un citoyen à l'égard des produits et services offerts par la MRC en lien avec les pouvoirs et responsabilités délégués.		
<u>Objectifs</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Catégoriser les plaintes reçues - Évaluer la qualité du service à la clientèle en fonction du pourcentage de plaintes traitées 		
Nature de la plainte	Nombre de plaintes	
	Reçues	Traitées
	0	
3.3 L'évolution des activités de surveillance et du nombre de dénonciations d'occupation ou d'exploitation illégale reçues sur le nombre d'inspections effectuées résultant de ces dénonciations et spécifications de la nature des dénonciations		
<u>Définition d'une dénonciation</u>		
Le signalement <u>verbal ou écrit</u> formulé par un citoyen à la MRC d'un non-respect des lois et règlements en lien avec les pouvoirs et responsabilités délégués.		
<u>Objectifs</u>		
<ul style="list-style-type: none"> - Catégoriser les dénonciations reçues - Évaluer la qualité du service à la clientèle en fonction du pourcentage d'occupations ou d'exploitations illégales inspectées 		
Nature la dénonciation	Nombre dénonciations	
	Reçues	Ayant fait l'objet d'une inspection
Occupations sans droits	87	81
Exploitations illégales	0	0

Objectif 4 : Appliquer, dans la gestion des pouvoirs et des responsabilités délégués, les principes de gestion énumérés au programme, dont l'équité, la transparence, le maintien de l'intégrité et du caractère public des terres du domaine de l'État ainsi que le développement durable

ALIÉNATION D'UNE TERRE

4.1 Nombre des ventes approuvées par le ministre et devenues effectives

Définition

Le nombre total de terres du domaine de l'État aliénées par la MRC

Objectif

Les terres vendues par la MRC ont été préalablement autorisées par le ministre

Nombre de terres dont la vente a été autorisée par le ministre	0
---	---

Nombre de terres vendues par la MRC	0
--	---

AUTOCHTONES

4.2 Le nombre de demandes de consultation auprès du MERN

Définition

La consultation de la MRC auprès du MERN avant l'émission d'un droit foncier ou minier sur les terres du domaine de l'État assujetties à un droit ou à une revendication autochtone

Objectif

Respecter les orientations gouvernementales en matière de consultation des communautés autochtones

Droits fonciers ou miniers

Nombre de demandes de consultations des communautés autochtones au MERN	Nombre d'autorisations du MERN
0	0

BAUX DE VILLÉGIATURE ET ABRIS SOMMAIRES

4.3 Le nombre de droits consentis par l'État qui ont fait l'objet d'une révocation

Définition

Le nombre de baux de villégiature et d'abri sommaire en vigueur avant ou après la signature de l'entente qui sont révoqués par la MRC

Objectif

Évaluer l'ampleur de la non-conformité aux conditions de location de droits consentis sur les terres du domaine de l'État.

Nombre de droits révoqués (baux de villégiature)	0
---	---

Nombre de droits révoqués (baux d'abri sommaire)	0
---	---

4.4 Le nombre de baux de villégiature émis

Définition

Le nombre de baux de villégiature émis par la MRC selon la procédure d'attribution par tirage au sort et au 1^{er} requérant

Objectif

Maintenir l'accessibilité aux terres du domaine de l'État en permettant le développement de nouveaux secteurs de villégiature

Nombre	0
---------------	---

4.5 Nombre de conversion de baux d'abri sommaire en bail de villégiature

Définition

Le nombre de baux d'abri sommaire converti en baux de villégiature par la MRC selon la procédure établie par le MERN.

Objectif

Assurer le maintien de l'équité dans les règles de gestion de droits sur les terres du domaine de l'État.

Nombre d'offres de conversion en bail de villégiature.	0
Nombre d'offres de conversion acceptées par le client	0
Nombre d'offres de conversion refusées par le client	0
Nombre de dossiers inspectés dont l'offre de conversion a été refusée par le client	0

EXPLOITATIONS DE SABLIERES ET DE GRAVIÈRES

4.6 Le nombre de sablières et de gravières qui feront l'objet de travaux de restauration par la MRC

Définition

Le nombre de sablières et gravières qui feront l'objet de travaux de restauration partiels ou totaux par la MRC ou autres intervenants

Objectif

Respect de la réglementation environnementale par la restauration de la couverture végétale

Nombre	0
---------------	---

4.7 Le nombre d'inspections de sablières et gravières

Définition

Le nombre d'inspections de sablières et gravières réalisées par la MRC

Objectif

Évaluer la conformité des exploitants de sablières et gravières aux exigences légales

Nombre	7
---------------	---

DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.8 Le nombre de projets de mise en valeur du territoire

Définition

Mesures prises par la MRC visant à assurer un développement durable de son territoire

Objectif

Évaluer la contribution du « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire » dans le développement du territoire de la MRC

Nombre de projets	0
Nature des projets	0
Coût total de réalisation	0

PRINCIPES DE GESTION

Voici de quelle manière la MRC de La Matanie s'est conformé aux principes de gestion suivants :

- **La polyvalence et l'utilisation multiressource du territoire public, y compris la gestion intégrée des ressources naturelles qui s'y trouvent;**

Le territoire public de la MRC de La Matanie remplit plusieurs fonctions intégrées. Entre autres, il comprend la Réserve faunique de Matane, la ZEC Cap-Chat, la ZEC de la rivière Matane, la pourvoirie de la Gaspésie et le sentier international des Appalaches. À travers ces territoires structurés, l'aménagement forestier se fait en collaboration avec tous les utilisateurs, y compris un représentant de la MRC, qui sont présents aux tables GIRT.

- **Le maintien du caractère public des terres du domaine de l'État au regard de son accessibilité générale, y compris le milieu hydrique, et de son statut de patrimoine collectif;**

La MRC effectue systématiquement des visites pour repérer les occupations illégales du territoire public.

- **Le maintien de l'accessibilité aux activités fauniques;**

Les activités de la MRC dans le cadre de l'entente de délégation n'affectent pas l'accessibilité aux activités fauniques. La distance à respecter par rapport aux cours d'eau est appliquée lors de la mise en place d'une sablière, d'une gravière ou d'un développement de villégiature.

- **Le maintien de l'intégrité du territoire public;**

L'intégrité du territoire public est préservée en faisant périodiquement des inspections des carrières et sablières et en repérant les occupations illégales du territoire. L'octroi de nouveaux baux d'exploitation de sable et gravier est rare et s'effectue en respect des lois et règlements. L'offre de nouveaux baux de villégiature ne s'est pas fait encore, mais s'il y a lieu, elle sera faite aussi en respectant les lois et règlements en vigueur.

- **La préservation du milieu naturel et de la diversité biologique;**

Les normes sont respectées.

- **La pérennité des terres, des ressources naturelles et des milieux hydriques;**

Les normes sont respectées.

- **L'équité et la transparence dans les règles de gestion et d'attribution de droits sur les terres du domaine de l'État;**

La MRC suit le processus imposé par le Ministère en ce qui concerne l'attribution de droits. Cela comprend entre autres les consultations publiques et autochtones.

- **Le refus d'accorder un privilège à une personne qui occupe ou utilise illégalement une terre du domaine de l'État;**

La MRC répertorie les occupations illégales et émet des avis de quitter les lieux, le cas échéant. Elle fait de même avec les barrières illégales qui empêchent l'accès au territoire public.

- **La qualité du service à la clientèle;**

Nous répondons à toutes les demandes reçues de la part des citoyens. Aucune plainte n'a été faite à la MRC concernant son service à la clientèle.

- **Le développement durable, notamment :**

- **par le maintien de la valeur socioéconomique du territoire public ou par la création d'une valeur ajoutée, et ce, sur une base permanente au profit du maintien et du développement des générations actuelles et futures;**

La MRC travaille actuellement à augmenter la quantité de baux de villégiature sur son territoire. Nous croyons qu'il s'agit d'une façon d'augmenter les revenus du fonds de gestion et de mise en valeur pour assurer le développement durable du territoire.

- **par la conservation de la diversité biologique, le maintien et l'amélioration de l'état de la productivité des écosystèmes forestiers, la conservation des sols et de l'eau et le maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques.**

Lors de l'octroi et du renouvellement des baux de sable et gravier, la MRC respecte toutes les normes et la réglementation. Ces contraintes existent pour assurer l'intégrité et la durabilité des écosystèmes.

CONCLUSION

La délégation de la gestion du sable et gravier à la MRC a permis de maintenir un lien plus étroit avec les détenteurs de baux. De plus, un partenariat avec la SÉPAQ est en cours afin d'ouvrir une nouvelle gravière qui permettra l'entretien des chemins suite aux importants travaux d'amélioration de la voirie principale de la Réserve faunique de Matane en 2014-2015.

En ce qui concerne la gestion de la villégiature sur terres publiques, la MRC a développé un lien de proximité avec les détenteurs de baux. La relation est plus facile à établir avec les municipalités concernées, entre autres en ce qui concerne l'évaluation foncière et les taxes municipales et scolaires.

La gestion des occupations illégales est, quant à elle, plutôt difficile à appliquer, étant donné l'étendue du territoire à couvrir et la quantité importante de cas. Nous avons donc décidé de prioriser les cas d'occupations illégales rapportés sous forme de plaintes.